

SYNTHÈSE COMMISSION 2

par Anaïs Cloteau, Master AUDIT, Université Rennes 2

Penser la durabilité et la flexibilité des équipements

Pour traiter du sujet de la durabilité et de la flexibilité des équipements, la commission a accueilli les 3 intervenants suivants :

- Nathalie COUSIN, chargée du développement de l'économie circulaire et de l'aménagement durable à la Région Bretagne qui a présenté les ateliers mis en place par la Région de manière à dynamiser l'économie circulaire.
- Jacques AUBERT, Adjoint au Maire de Pacé en charge de l'urbanisme et du développement durable, qui a illustré au travers de deux reconversions de sites, les principes de durabilité et de flexibilité des équipements.
- Benoit GAUTIER, architecte qui s'est appuyé sur 3 interventions de rénovation de bâtiments anciens en précisant les différentes thématiques à prendre en compte pour réussir à mener à bien de tels projets.

Aujourd'hui, on sait que l'évaluation de la surface d'un département français est «grignotée» tous les 7 à 10 ans. Dans une perspective durable, il faut donc **faire la ville sur la ville et travailler sur l'existant** afin de la préserver et de préserver les terres agricoles.

Que se cache t-il derrière le mot «existant» ?

L'existant c'est un site, un lieu, un espace bâti mais derrière ce terme il y a **une mémoire, une identité, des usages**, une conception d'architecte.

La problématique est donc de respecter l'historique d'un bâtiment tout en y intégrant les objectifs de conformité et de confort actuel notamment de performances énergétiques et de recyclabilité des matériaux. En effet, au même titre qu'on recycle les bâtiments, l'idée est de recycler les matériaux, si possible dans une boucle appelée *cradle to cradle* de manière à **minimiser l'impact environnemental**. Nathalie Cousin nous a notamment illustré ce propos avec l'exemple des *Houses Boats* en Savoie qui sont des bâtiments d'entreprises entièrement démontables sans impact sur l'environnement.

Il faut aussi réfléchir à la **mutabilité d'un site** une fois que l'activité qui lui était destiné initialement se termine.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage devient responsable de la commande et de la programmation. Travailler suffisamment en amont et développer le processus de la conception intégrée participent de la réussite du projet. On remarque aussi que **l'association de compétences transversales est aujourd'hui nécessaire et indispensable**. En effet, architectes, techniciens, sociologues et ingénieurs doivent travailler et réfléchir ensemble pour une meilleure conception et réalisation des projets.

On ne peut plus faire l'économie de l'intervention de plusieurs compétences.

A Pacé, dans le cadre d'un projet de reconversion de sites, la Ville a décidé de travailler en atelier de conception intégrée, c'est à dire en ateliers composés de l'architecte, du bureau d'étude technique, d'un scénographe, d'un acousticien, de la maîtrise d'ouvrage et des usagers actuels et futurs.

«On a la prétention de penser l'espace de demain mais qu'en sera-t-il des métiers de demain ? Qui travaillera sur tel ou tel sujet ?»

Au delà du budget et des compétences, se pose aussi la question des m² disponibles. Aujourd'hui on observe une certaine volonté de la part des collectivités d'avoir **une ville compacte et donc une ville durable**. Cela génère des transformations et des mutations d'usages sur les territoires. C'est ainsi que dans un bourg on observe qu'un équipement non utilisé a été reconverti en espace socio culturel multifonctions.

Dans un monde où tout évolue, le besoin d'équipements publics à aujourd'hui plusieurs réponses : constructions, transformation, mutation d'un bâtiment, ...

Nous sommes passé d'une société de possession à une **société d'usage**.